

Chancellerie d'Etat CHA
Madame la Chancelière
Danielle Gagnaux-Morel
Rue des Chanoines 17
1701 Fribourg

Fribourg, le 20 février 2017

Avant-projet de règlement sur l'archivage – prise de position du PDC cantonal

Madame la Chancelière,

Nous vous remercions de nous associer à la consultation mentionnée en objet. L'archivage est un enjeu majeur pour nos institutions démocratiques ; le régler efficacement est ambitieux dans le contexte complexe des nouvelles technologies. Nous saluons ainsi les solutions créatives et fiables proposées dans ce projet.

Tout au plus nous permettons-nous une remarque relative au premier alinéa de l'article 36, qui stipule que les archives doivent être closes le jour d'une fusion. Il nous semble nécessaire de préciser ici ce que l'on entend par « closes ». Est-ce que cela signifie que plus rien ne doit être ajouté aux archives d'une commune non fusionnée, à partir du jour de sa fusion ? Y'a-t-il une « procédure de clôture » à respecter ?

Sous réserve de cette proposition d'éclaircissement, nous n'avons pas d'autre commentaire.

Recevez, Madame la Chancelière, nos meilleures salutations.

Pour le PDC du canton de Fribourg

Bruno Boschung
Président de la Commission Institutions,
Fonction publique & Personnel

Magali Corpataux
Secrétaire politique

Pour tout renseignement :

Monsieur Bruno Boschung, Député, Président du Grand Conseil,
Président de la Commission Institutions, Fonction publique & Personnel, 079 232 70 30